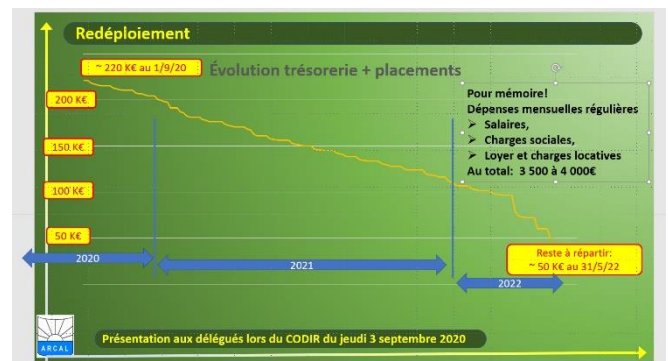
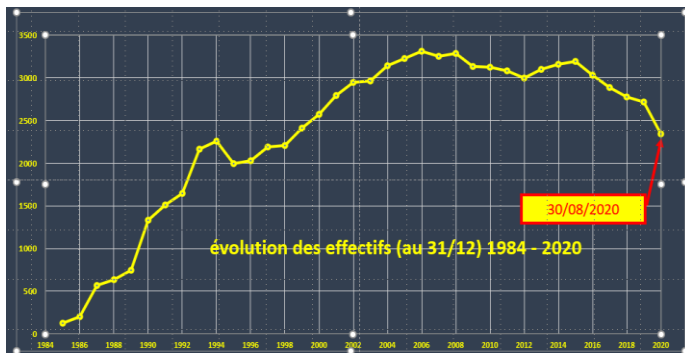
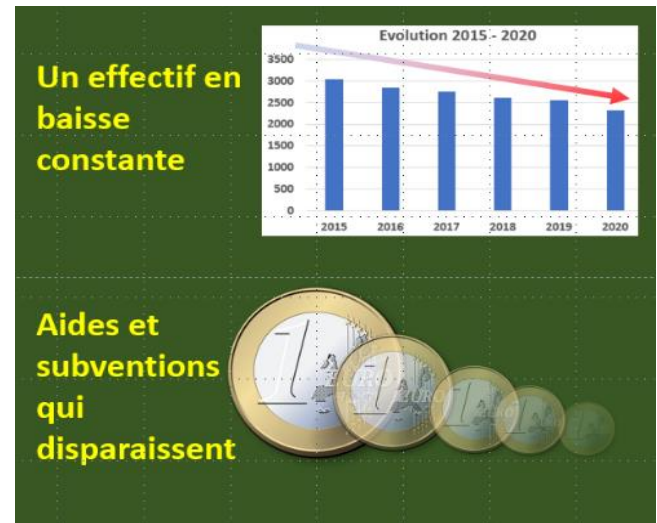




Comité directeur du 3 septembre 2020 (extraits)

- Une irrémédiable décreue de nos membres,
- Une augmentation de l'âge moyen de nos adhérents
- Un désintérêt des arcaliens pour s'investir dans
 - Les postes d'animateurs
 - La participation aux comités
 - L'organisation des activités.
- Les subventions de fonctionnement des caisses sont remplacées par des aides ponctuelles sur des actions ciblées avec des contraintes administratives décourageantes.
- La disparition du soutien sous forme de loyers à conditions préférentielles nous oblige à payer au tarif marchand et donc à réduire la surface de nos locaux.

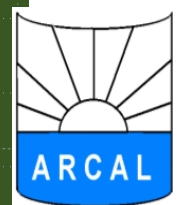


- La conjoncture actuelle a fait se télescoper plusieurs circonstances :
- La fin prochaine de certains contrats et obligations :
- Au bout de trois ans, notre bail de la place de l'homme de fer (~ 1000 € /mois) nous donne une opportunité de sortie au 30/4/2022 (dénonciation avant le 31/10/2021),
- Martine notre secrétaire salariée (~2500 € /mois avec les charges) peut faire valoir ses droits à la retraite. Une éventuelle embauche assortie d'une période de double commande (et deux salaires) serait-elle justifiée ?
- Ces deux cas, sont à resituer dans le contexte de l'enquête où de nombreuses voix dans les délégations s'interrogent sur l'opportunité de maintenir un SG.
- Par ailleurs l'épisode de confinement COVID 19 et la prudence de nos membres, (tous 'personnes à risque') pèsent lourdement sur nos activités alors que les charges ci-dessus continuent à courir.

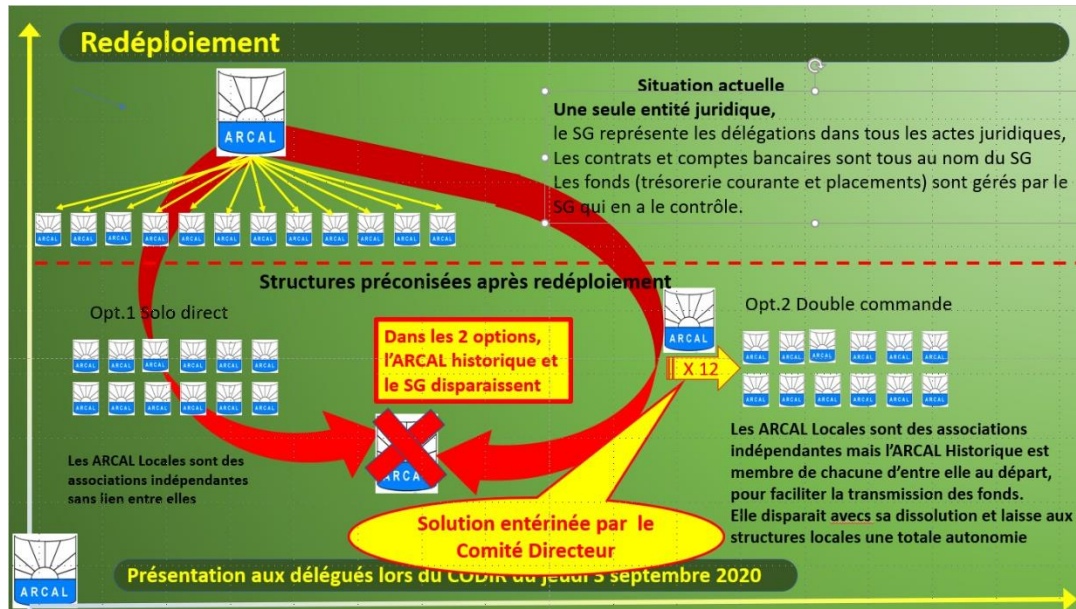
Coincée entre la fin du confinement et nos prochaines échéances contractuelles, le moment est venu de prendre une décision importante pour l'avenir de l'ARCAL !

La possibilité de sortie opportune et l'évolution de notre situation financière amènent le Bureau à proposer une solution pragmatique qui permet de sauvegarder:

- L'idée ARCAL sous une forme viable
- La dénomination connue et reconnue associée au logo ARCAL
- La trésorerie courante des différentes délégations.
- Les fonds actuellement centralisés au SG pour Placements.

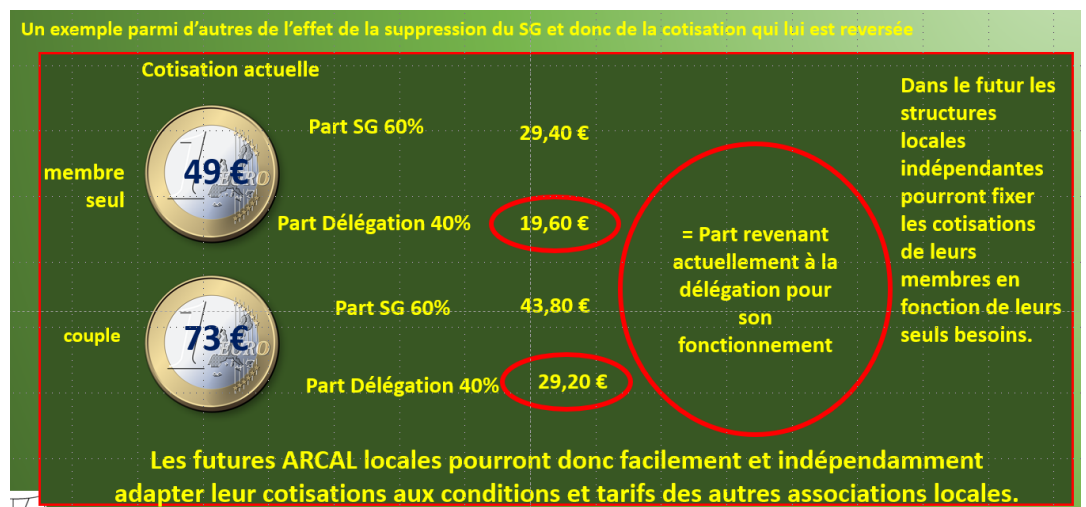


La solution présentée par le bureau et retenue par le comité directeur :
Le redéploiement de l'ARCAL en petites unités locales, associations autonomes et indépendantes.



L'opération donnera aux associations locales plus de représentativité vis à vis des autres structures locales
 Municipalités, CCAS, autres acteurs sociaux-économiques.

La disparition du Secrétariat général pourra se traduire par une réduction des cotisations déterminées localement en fonction des seuls besoins de l'association.



Toutes ces opérations se dérouleront sous le contrôle d'un administrateur externe et indépendant selon un calendrier serré avec l'objectif de finir pour le 30/4/2022, date de fin de notre bail locatif :

Pour le 31/12/2020 : création, et enregistrement des nouvelles structures locales avec chacune leur statut et leur comités (président, secrétaire trésoriers...). Ceux -ci fixent les cotisations locales pour 2021 et ouvrent un compte à leur intitulé.

Début 2021 Le Secrétariat Général transmet à ces associations (régulièrement inscrites et aux statuts conformes) les fonds provenant des ex-délégations locales.

Avril 2021 Les associations locales encaissent sur leurs comptes les cotisations 2021
 Dernière AG de l'ARCAL 'Historique' qui, entérine les comptes 2020, décide de sa clôture, nomme un administrateur extérieur pour gérer le redéploiement.